

Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Version : 1.2
11-07-2022

Date d'émission : 10 décembre 2020

Date de révision :

Section 1. Identification de la substance/de l'application et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Code produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Liquide de frein

Restrictions d'utilisation : Aucune restriction d'utilisation connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Maxima Racing Oils
9266 Abraham Way
Santee, CA 92071
États-Unis

Numéro d'appel d'urgence : +1 619 449 5000

Adresse électronique : info@maximausa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Renseignements d'urgence en cas de dispersion : CHEMTREC +1 703 527 3887 (24 heures/24)
UFI: 6VF5-1GW3-T50D-0RRR

Section 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification CLP (1272/2008) :

Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304)

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - (H332)

2.2. Éléments d'étiquetage

Danger



| Mentions de danger | Conseils de prudence |
|--|--|
| H332 - Nocif par inhalation. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

| | |
|--|---|
| | <p>P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.</p> |
|--|---|

2.3. Autres dangers : Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocif ou mortel.

Section 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange

| Nom chimique | No CAS | No EINECS | No. d'enregistrement REACH | Classification selon CLP | % p/p |
|---|--------|-----------|----------------------------|---|--------|
| Produits de dimérisation hydrogénés du 1-décène et produits de réaction du 1-décène, hydrogénés | - | 931-652-2 | 01-2119537268-33-xxxx | Toxicité aiguë 4 - (H332) Toxicité par aspiration 1 - (H304) | 80-100 |

Le pourcentage exact et la composition sont retenus en tant que secrets commerciaux.

Section 4. Premiers secours :

4.1. Description des premiers secours

Les yeux : Laver les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si une irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

La peau : Se laver la peau au savon et à l'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Si une irritation ou une éruption cutanée se présente, recourir à l'assistance d'un médecin.

Inhalation : En cas d'inhalation, transporter immédiatement la victime à l'extérieur. Si une irritation se présente ou que la respiration est difficile, recourir à l'assistance immédiate d'un médecin.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne se sent mal, la transporter à l'hôpital et apporter ces instructions.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut entraîner des effets au niveau du système nerveux central, tels que maux de tête, étourdissement, somnolence, nausée et perte de conscience. Peut provoquer une légère irritation oculaire. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Avaler le produit peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'aspiration pendant l'ingestion ou le vomissement peut provoquer une lésion pulmonaire.



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Date d'émission : 10 décembre 2020

Version : 1.2
Date de révision : 11-07-2022**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

En règle générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit oralement à une personne sans connaissance.

Section 5. Données relatives aux incendies et explosions**5.1. Moyens d'extinction :**

Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour l'extinction des flammes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Ce matériau peut brûler, bien qu'il ne soit pas facilement inflammable.

Produits de combustion : La combustion produit des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers :

Mesures spéciales de lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH (États-Unis). Refroidir les récipients intacts exposés avec de l'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Portez de l'équipement protecteur approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Voir aussi « Protection individuelle », section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez le rejet dans l'environnement. Signalez les déversements comme exigé par les réglementations locales et nationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Endiguer la substance déversée et collecter avec une matière inerte. Placer dans des récipients refermables pour l'élimination. Le matériau recueilli doit être traité conformément à la section 13, « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4. Référence à d'autres sections :

Voir la Section 8 pour l'équipement de protection et la Section 13 pour les renseignements concernant l'élimination.

Section 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements imbibés d'huile et laver les avant de les réutiliser.



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Date d'émission : 10 décembre 2020

Version : 1.2
Date de révision : 11-07-2022

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, à l'écart des agents oxydants. Protéger les récipients de tout dommage physique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Le produit est destiné à être utilisé comme liquide de frein. Si l'inhalation de vapeurs et brouillards ne peut être évitée, l'équipement de protection individuelle approprié doit être utilisé. Le contact prolongé avec la peau doit être évité en raison du risque de dessèchement ou de gerçure de la peau.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Se reporter à la législation propre à chaque pays pour les exigences particulières ne figurant pas ci-dessous.

| Nom chimique | Limites d'exposition |
|---|--|
| Produits de dimérisation hydrogénés du 1-décène et produits de réaction du 1-décène, hydrogénés | 1 mg/m ³ - TWA (MPT), fabricant |

8.2. Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Utiliser en présence d'une ventilation locale par aspiration adéquate pour minimiser l'exposition. Utiliser un équipement antidéflagrant si nécessaire.

Protection respiratoire : Si l'exposition est excessive et qu'une irritation se produit, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les particules/vapeurs organiques approuvé et approprié pour la forme et la concentration des contaminants. La sélection et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations locales ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables selon la norme EN 374 pour éviter tout contact avec la peau. Des vêtements de protection peuvent être nécessaires pour empêcher le contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels. Un poste de rinçage doit être disponible dans la zone de travail. Les vêtements contaminés doivent être retirés et lessivés avant réutilisation.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection chimique selon la norme EN 166 pour éviter tout contact avec les yeux.

Autre équipement de protection : Aucun autre équipement de protection ne devrait être nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En Europe, suivre la norme EN 13034.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|-----------------------------|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Verte |
| Odeur | Léger/Légère |
| Seuil olfactif | Pas de données disponibles. |
| pH | Pas de données disponibles. |
| Point de congélation | Pas de données disponibles. |



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Date d'émission : 10 décembre 2020

Date de révision : 11-07-2022

| | |
|--|---|
| Point d'ébullition | 215°C |
| Point d'éclair | 160°C |
| Taux d'évaporation | Pas de données disponibles. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas de données disponibles. |
| Limite d'explosivité supérieure | Pas de données disponibles. |
| Limite d'explosivité inférieure | Pas de données disponibles. |
| Pression de vapeur | 1.00 mm Hg (75°C) |
| Densité de la vapeur (air = 1) | Pas de données disponibles. |
| Densité relative | 0.83 (15°C) |
| Solubilité | Soluble dans les hydrocarbures ; Insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Pas de données disponibles. |
| Température d'auto-inflammabilité | 324°C |
| Température de décomposition | Pas de données disponibles. |
| Composés organiques volatils (COV) | Pas de données disponibles. |
| Viscosité | < 20,5 cSt à 40 °C (104 °F) |

9.2. Autres informations :

Aucune autre information disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Ne devrait pas être réactif.

10.2. Stabilité chimique :

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune possibilité de réactions dangereuses connue.

10.4. Conditions à éviter :

Éviter les températures au-dessus de 50 °C (120 °F), les flammes nues et les étincelles.

10.5. Matières incompatibles :

Éviter le contact avec les agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux : Peut causer une faible irritation.



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Version : 1.2

Date d'émission : 10 décembre 2020

Date de révision : 11-07-2022

Contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut provoquer une légère irritation ou une sécheresse. Un contact répété avec la peau peut provoquer une dermatite non allergique.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut entraîner des effets au niveau du système nerveux central, tels que maux de tête, étourdissement, somnolence, nausée et perte de conscience.

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut causer des troubles gastro-intestinaux tels que nausées et diarrhée. L'aspiration pendant l'ingestion ou le vomissement peut provoquer une lésion pulmonaire.

Effets chroniques de la surexposition :

Les huiles moteur usagées ont été à l'origine de cancers de la peau dans des études par badigeonnage de la peau menées chez des animaux de laboratoire.

Valeurs de toxicité aiguë :

| | |
|---|--|
| Estimation de la toxicité aiguë du mélange (ETAmél) | 1,33 mg/l/4 h (aérosol) |
| Composant principal | DL50 voie orale, rat - > 5 000 mg/kg CL50 inhalation, rat - 1,17 mg/l/4 h (aérosol) DL50 dermique, rat - > 2 000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit ne répond pas aux critères pour être classé comme un irritant de la peau.

Lésions / irritation oculaires : Ce produit ne répond pas aux critères pour être classé comme un irritant des yeux.

Irritation des voies respiratoires : Ce produit ne contient aucun composant qui constitue un irritant des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire : Ce produit ne contient aucun composant qui constitue un sensibilisateur respiratoire.

Sensibilisation cutanée : Ce produit ne contient aucun composant qui constitue un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Ce produit ne contient aucun composant qui constitue un mutagène pour les cellules germinales.

Cancérogénicité : Aucun des composants de ce produit présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % ne figure sur la liste de carcinogènes du CIRC, du NTP (États-Unis) ou de l'UE (CLP).

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne devrait pas provoquer des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : Pas de données disponibles.

Exposition répétée : Pas de données disponibles.



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Date d'émission : 10 décembre 2020

Version : 1.2
Date de révision : 11-07-2022

Danger par aspiration : Ce produit répond aux critères d'un danger d'aspiration, car la viscosité cinématique est inférieure à 20,5 cSt à 40 °C.

Section 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|---------------------|---|
| Composant principal | LL0 (charge létale, 0 %) à 96 h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> - 1 000 mg/l (non toxique à la limite de solubilité dans l'eau) EL0 (charge effective, 0 %) à 48 h, <i>Daphnia magna</i> - 1 000 mg/l (non toxique à la limite de solubilité dans l'eau) ErL0 (charge effective sur la croissance/reproduction, 0 %) à 72 h, algues - 1 000 mg/l (non toxique à la limite de solubilité dans l'eau) |
|---------------------|---|

12.2. Persistance et dégradabilité :

| | |
|---------------------|---|
| Composant principal | Facilement biodégradable - (pourcentage dégradé, 28 jours, 49,2-53,5) |
|---------------------|---|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|---------------------|---------------------------------|
| Composant principal | Ne devrait pas se bioaccumuler. |
|---------------------|---------------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol :

| | |
|---------------------|--|
| Composant principal | Log Koc > 6,2 (absorption au sédiment) – mobilité très élevée dans le sol. |
|---------------------|--|

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Les composants ne sont pas considérés comme étant vPvB (très persistant et très bioaccumulables) ou PBT (persistants, bioaccumulables et toxiques).

12.6. Autres effets néfastes :

Aucun autre effet indésirable connu.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Section 14. Informations relatives au transport

| | 14.1. Numéro ONU | 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | 14.3. Classe(s) de risques : | 14.4. Groupe d'emballage | 14.5. Dangers pour l'environnement |
|------------|-------------------|--|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| UE ADR/RID | Aucun numéro ONU. | Nom d'expédition ONU non réglementé. | Aucune classe de risques. | Aucun groupe d'emballage. | |
| IMDG | Aucun numéro ONU. | Nom d'expédition ONU non réglementé. | Aucune classe de risques. | Aucun groupe d'emballage. | |
| IATA/ICAO | Aucun numéro ONU. | Nom d'expédition ONU non réglementé. | Aucune classe de risques. | Aucun groupe d'emballage. | |



Mineral Brake Fluid - Liquide de frein minéral

Date d'émission : 10 décembre 2020

Date de révision :
Version : 1.2
11-07-2022**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Sans objet - ce produit n'est transporté que sous emballage.

Section 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS est conforme aux règlements (UE) n° 1907/2006 et 2015/830.

Étiqueter conformément à la réglementation CE n° 1272/2008 (CLP).

Section 16. Autres informations**Remplace la version datée du :** Aucune version antérieure.**Date de mise à jour :** 07 Novembre 2022**Résumé des révisions :** 07 Novembre 2022 - propriétés physiques mises à jour**Classification CLP pour référence (voir Sections 2 et 3) :**

Asp Tox 1 - Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Tox. aiguë 4 - Toxicité aiguë - Catégorie 4

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H332 - Nocif par inhalation.

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont jugées correctes à la date des présentes. Comme ces informations peuvent être appliquées dans des conditions hors de notre contrôle et que nous ne connaissons pas, et comme les données disponibles après la date des présentes peuvent suggérer des modifications aux informations, nous n'assumons aucune responsabilité pour les résultats de leur utilisation. Ces informations sont fournies à la condition que la personne qui les reçoit fasse sa propre détermination de la pertinence du matériel pour son usage particulier.